

Les dépenses engagées à l'occasion des différentes études de sol et expertises se sont élevées à 546.668,87 DA. Le retard enregistré depuis l'inscription de l'opération jusqu'à sa réévaluation, en date du 08 novembre 1993, a augmenté sensiblement le coût de l'investissement qui est passé de 32.000.000,00 DA à 81.000.000,00 DA, soit presque trois fois le montant initial.

*le projet de réalisation d'une école à El Manchar (Constantine) a été confié à l'entreprise nationale de menuiserie générale et de préfabriqué (ENMGP) le 09 juillet 1988 pour un montant de 8.760.400,00 DA et un délai de réalisation de 08 mois.

Le projet a connu un retard de quatre (04) années suite aux changements fréquents de site qui ont occasionné un paiement de 35.827,27 DA pour les différentes études de sol.

La reprise des travaux d'infrastructure a été confiée le 17 octobre 1992 à l'entreprise de construction de Mila (ECM), initialement sous-traitante, pour un montant de 6.075.825,65 DA et un délai de 12 mois. Le chantier a connu plusieurs arrêts à la suite de la défaillance de l'entreprise qui abandonna le projet en 1995 après avoir encaissé 3.421.074,40 DA en révision de prix qui représente 72% des travaux réalisés (4.738.940,06 DA) et 1.615.995,56 DA en trop-perçu (travaux non réalisés).

Pour les travaux de superstructure, un deuxième marché d'un montant de 26.865.510,00 DA a été signé avec la 1ère entreprise (ENMGP) le 25 décembre 1994, après que les prix initiaux aient été revus à la hausse. Au 12 décembre 1995, les travaux étaient suspendus en attendant la réalisation de la 2ème plate-forme. Le montant des travaux réalisés est de 10.536.031,03 DA, soit 36,50% de la valeur du marché. Les travaux d'infrastructure non réalisés ont été confiés ultérieurement pour un montant de 5.883.336,36 DA à deux autres entreprises.

En définitive, le coût de l'opération est estimé à 42.047.337,12 DA. Le changement de site, ainsi que la gestion défaillante du projet, notamment dans le choix de l'entreprise où le maître de l'ouvrage délégué n'a pas observé les règles édictées par les articles 36 et 39 du décret n°82-145 repris aussi par les articles 32 et 35 du décret exécutif n°91-434, ont engendré des retards et un préjudice financier d'au moins 35.271.843,95 DA.

*le projet de réalisation d'une école fondamentale à Bab El-Assa (Tlemcen) n'a connu de début d'exécution que le 23 octobre 1995, soit 08 années après son inscription le 08 août 1987 pour une enveloppe financière de 10.500.000,00 DA. L'origine du retard réside dans l'absence d'un terrain servant d'assiette au projet. Après l'obtention du terrain, les travaux ont été confiés à une entreprise privée pour un montant de 32.376.521 DA, soit plus du triple de la première estimation.

La Cour relève que le cycle des retards est le fait de l'administration qui ne s'assure pas que les terrains d'assiette des projets sont exempts de toutes servitudes et autres contraintes et n'arrête pas les mesures nécessaires pour assurer les disponibilités des terrains à bâtir conformément à l'article 11 de la loi n°90-29 du 11 décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.

Absence de maîtrise technique des projets

Les investigations menées dans le secteur de la construction et des travaux publics font ressortir que les opérations d'investissement sont souvent lancées en l'absence d'une bonne maîtrise des projets. Un grand nombre de marchés sont sujets à des arrêts de travaux en raison de la gestion déficiente du maître de l'ouvrage. L'insuffisance de maîtrise du procédé technique, le manque de fiabilité des études réalisées altèrent la bonne conduite des opérations d'investissement.